

Urbanisme

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 décembre 2025 à 18h

N°14

OBJET : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 22 AVENUE COCHERY A MONTARGIS (PARCELLE AM 596)

Par délibération n°25/053 du 30 juin 2025, le Conseil Municipal s'est engagé à soutenir le projet d'antenne locale de l'institut Rafaël.

Dans un second temps, le Conseil Municipal doit se porter acquéreur de l'immeuble à mettre à disposition d'une association, dans le cadre d'un futur bail, dans lequel l'association prendra en charges les patients.

Compte tenu de l'opportunité, le choix s'est porté sur l'immeuble du 22 avenue Cochery à Montargis, cadastré AM 596, qui a fait l'objet d'une expertise des Domaines.

Il se situe sur une parcelle de 1 410 m². L'immeuble était occupé par un cabinet d'expert-comptable. Il comprend environ 230 m² de surfaces utiles sur 4 niveaux (sous-sol + R+2).

Vu l'avis du Domaine du 19/06/2025 qui avait évalué ce bien à 437 000€.

Vu le courrier d'accord de l'actuel propriétaire reçu le 2 décembre 2025,

Considérant l'avis de la Commission Générale en date du 5 décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'achat de l'immeuble cadastré AM 596 situé 22 avenue Cochery à Montargis pour 430 000 € + frais d'acte notarié évalué à 32 000 €. Les diagnostics de vente et autres éventuels frais seront à la charge de l'actuel propriétaire. Maître Collet, notaire à Montargis, sera chargé de la rédaction.

INSCRIRE cette somme au Budget Primitif 2026.

AUTORISER à toutes fins utiles, la substitution de la Mairie par toute entité qu'il conviendrait de créer dans le cadre du montage de l'opération.